

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/2024

Date convocation : 23 février 2024

Absents : DUBUIS Isabelle – ALLARD Henri

Lecture du compte-rendu du 08/12/2023 : approbation du Conseil

Approbation des comptes administratifs :

COMMUNE

- | | |
|--|--|
| - <u>Section de fonctionnement</u> | - <u>Section d'investissement</u> |
| - Dépenses : 423 269,65 € | - Dépenses : 317 953,61 € |
| - Recettes : 589 197,37 € | - Recettes : 120 190,84 € |
| Soit excédent de 165 927,72 € | Soit déficit de 197 762,77 € |
| Affectation du résultat : 414 305,40 € | |
| o Compte 002 (report à nouveau) : 310 448,71 € | |
| o Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 103 856,69 € | |

AEP

- | | |
|---|--|
| - <u>Section de fonctionnement</u> | - <u>Section d'investissement</u> |
| - Dépenses : 33 181,33 € | - Dépenses : 26 650 € |
| - Recettes : 33 933,23 € | - Recettes : 20 462 € |
| Soit excédent de 751.90 € | Soit déficit de 6188 € |
| Affectation du résultat : | |
| o Compte 002 (report à nouveau) : 39 314,89 € | |

. LOTISSEMENT : pas de mouvement en 2023

. Approbation du compte de gestion

Dressé par Mr SOLEILHAC, Trésorier d'Ambert : approuvé à l'unanimité.

. Vote des subventions

Le Conseil reconduit les subventions aux différentes associations pour un montant de 38 000 €.

Augmentation du montant de la subvention versée aux associations de la commune : 350 € au lieu de 300 € et de la participation aux voyages scolaires collège : 25 € au lieu de 20 €.

Subvention exceptionnelle à l'occasion des 50 ans du foot : 1500 €

- Bar-tabac

Suite à la cessation d'activité du bar tabac tenu par Carine POTCHTOVIK, M. le Maire propose de racheter la licence IV afin qu'elle devienne propriété de la commune. Le Conseil Municipal autorise l'achat de la licence et l'effacement des dettes déduit de la caution de l'appartement.

Le mobilier du commerce (tables, chaises, comptoir, machine à café, frigo...) cédé gratuitement, a été répertorié sur l'inventaire de la commune.

- RIFSEEP

Vu l'avis du comité social territorial du 16/01/24, le Conseil fixe les critères d'attribution ainsi que les modalités de versement pour l'IFSE et le CIA. Les crédits seront prévus au budget pour un versement à partir du 30 avril 2024.

- Prime pouvoir achat

Vu l'avis du comité social territorial du 13/02/24, la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat sera versée à chaque agent en mars selon les modalités fixées par le décret du 31/10/23.

Création de poste

Le Conseil valide le recrutement d'un adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21h au secrétariat.

Participation budget AEP

Le Conseil valide la participation du budget AEP concernant la mise à disposition du personnel communal.

Remboursement Groupama

Le Conseil autorise M. le Maire à encaisser le chèque de l'assurance d'un montant de 1654,80 € suite au remplacement de la porte du vestiaire du foot.

Convention viabilité hivernale

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec le Département 63 qui définit les conditions dans lesquelles la commune assurera le déneigement sur une partie du réseau routier départemental hors agglomération.

Convention La Poste

Le Conseil accepte le renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale.

Abattoir Ambert

Vu la demande d'ALF d'inscrire à l'ordre du jour le rapport de la Chambre régionale des Comptes au sujet de l'abattoir d'Ambert, Le Conseil prend acte dudit rapport.

Vente sectionnal de Rochette Ribier

M. le Maire présente la demande de M. ORIOL Maxime et Mme CHATAING Aurélie en vue d'acquérir des parcelles de sectionnal (section AK n° 723 et section AD n° 666 – 668) au lieu-dit Rochette Ribier.

Le Conseil décide de lancer la procédure d'acquisition à savoir convocation des électeurs de la dite section.

Convention Centre de Gestion 63

M. le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion 63 propose aux collectivités la mise à disposition d'agents pour le remplacement des secrétaires de mairie. Le Conseil valide l'adhésion à ce service qui ne sera facturé que si demande d'intervention de la collectivité et autorise M. le Maire à signer la convention avec le CDG63.

Questions diverses :

Toit de la sacristie : 2 devis présentés, le Conseil valide le choix des Charpentiers auvergnats pour un montant de 21 112,60 € HT.

Etude réseau eau potable : Devis du cabinet ALTEREO : 37 410 €
Demande autre devis pour comparatif

Ordinateur : nouveau poste au secrétariat : 824 € + pack office + onduleur + installation soit un total de 1836 € HT
Changement de logiciels JVS : Evolution de la gamme Horizon sous forme d'abonnement

Présentation du bulletin municipal (distribution prévue si possible le WE de Pâques)

Logo : présentation de plusieurs modèles pour que chacun donne son avis

Ligne internet installée au local partagé et à l'Epi du Bourg

Acquisition de 4 tables pliantes pour le local partagé : 273 €

Trail : Pour info l'école ne souhaite plus s'occuper de l'organisation du trail

Projet caserne Sauvessanges-Viverols : Projet mené par la communauté de communes
Terrain acté sur la commune de Viverols

Section La Varenne : la société CFBL doit effectuer une coupe de bois sur Bessette en limite avec la section de
la Varenne